

Nous sommes engagés dans la lutte contre les virus de l'hiver.



Obtention de la mention « Etablissement engagé contre les virus de l'hiver »

L'hiver est une période à risque pour les résidents d'ESMS. L'ARS Nouvelle-Aquitaine a initié depuis deux ans, une démarche incitative de prévention dans les ESMS en leur proposant d'obtenir une mention en échange de leur engagement dans des actions visant à protéger les résidents contre les virus de l'hiver.

Après une première participation pour la campagne 2022-2023, notre établissement participe à la campagne 2023-2025 de la mention « Etablissement engagé contre les virus de l'hiver » avec une implication la plus forte qu'il soit, la gradation étant soumise au niveau d'implication de l'ESMS (niveau 1 à 3).

En effet, plus l'établissement s'est engagé dans un certain nombre d'action plus il compte de parapluies.

- Sans parapluie, établissement engagé mais dont la mention n'a pas été encore validée par la remise des éléments de preuve,
- 1 parapluie : réalisation des actions obligatoires,
- 2 parapluies : réalisation des actions obligatoires et de 2 à 5 facultatives,
- **3 parapluies** : réalisation des actions obligatoires et de 6 à plus facultatives = **EHPAD de Saint Léon sur l'Isle**

En date du 31/10/2024, l'ARS Nouvelle Aquitaine a confirmé notre **niveau 3↑ « maximum »** dans le cadre de la mention "Établissement engagé contre les virus de l'hiver", ce niveau témoigne de notre engagement maximal dans la lutte contre les virus de l'hiver et de notre contribution active à la prévention des infections.

